

La province de Québec en deuil

MORT DE L'HON. P. SAUVÉ

Une crise cardiaque terrasse l'homme d'Etat de 52 ans

L'honorable Paul Sauvé, premier ministre de la province depuis le 10 septembre dernier, est décédé à 5 heures ce matin, des suites d'une crise cardiaque, en sa résidence de St-Eustache, près de Montréal.

M. Sauvé ne s'était pas ménagé depuis la mort de M. Duplessis survenue à Schéfferville, le 7 septembre dernier. Il s'était consacré à la tâche de régler le problème complexe des relations fédérales-provinciales, règlement qui était sur le point d'aboutir. Il a aussi pris une part active au programme législatif mis devant la présente législature, la dernière disant-on, avant les prochaines élections.

Les observateurs politiques de la vieille capitale, pris au dépourvu par la soudaineté du décès de M. Sauvé, n'ont pas pu se prononcer sur le nom de son successeur. Son cabinet était formé en grande partie de ministres qui ont aussi servi sous le règne de M. Duplessis. M. Sauvé laisse dans le deuil, son épouse et trois enfants. Vétéran de la seconde guerre mondiale, il aimait se retirer en fin de semaine dans sa maison blanche de St-Eustache, loin de la vie officielle de Québec.

M. Sauvé est entré à la Législature de Québec à l'âge de 23 ans, l'année même où il devenait membre du Barreau. A 29 ans, il devenait Orateur de l'Assemblée, un poste généralement réservé à un député plus âgé. En 1946, il était assermenté comme membre du cabinet Duplessis.

Le défunt a représenté Deux-Montagnes à Québec durant 28 ans; il a conservé son siège au cours de l'élection générale de 1944 alors qu'il était officier commandant du régiment des Fusiliers Mont-Royal stationné dans les forêts de Londe, en Normandie. C'est son épouse qui s'occupa alors de sa campagne politique pour remporter le siège avec une forte majorité.

Dès 1956 M. Sauvé jouait un rôle important au sein du parti de l'Union Nationale où il commençait à émerger comme second de M. Duplessis. Quand fatigué, ce dernier s'absenta de la Législature pour quelques jours, après la dernière campagne électorale, c'est M. Sauvé qui prit comme leader durant son absence. Dès lors, les observateurs le considéraient comme le successeur politique du premier ministre.

M. Sauvé avait vu le jour dans l'habitation villageoise de St-Benoît, comté de Deux-Montagnes, près de Montréal. Il était le fils de l'honorable Arthur Sauvé qui fut ministre des Postes dans le cabinet Bennett.

Biographie

Les origines canadiennes de la famille Sauvé remontent à la fin du dix-septième siècle. Le premier ancêtre venu s'établir en Nouvelle-France, Pierre Sauvé, était originaire de l'ouest, diocèse de Bordeaux. Il vint au Canada en qualité de soldat dans un détachement de la marine. Nous trouvons son acte de mariage à la date du 27 février 1696 dans les registres de Lachine.

Il épousa Marie Michel, dont le père avait été victime des Iroquois lors du massacre de Lachine, sept ans auparavant. Peu après son mariage, Pierre Sauvé quitta la vie militaire, acheta une terre à Sainte-Anne-de-Bellevue et y passa toute sa vie. Les descendants de cet ancêtre se sont multipliés dans toute la province de Québec et même au-delà, mais principalement dans les régions de Montréal, Lachine, Deux-Montagnes, Beauharnois, St-Polycarpe, Vaudreuil, Valleyfield, Pointe-Claire et Châteauguay.

L'honorable Arthur Sauvé

Le père de l'hon. Paul Sauvé, est né à Saint-Hermas, comté de Deux-Montagnes, le 1er octobre 1874. Il fréquenta l'école locale, puis s'inscrivit au Séminaire de Saint-Thérèse et à l'Université de Montréal. Cédant à son inclination personnelle, il suivit plus tard des cours à l'École d'Agriculture d'Oka.

L'hon. Arthur Sauvé débuta dans le journalisme en 1897, au "Monde Canadien", sous la direction de l'hon. Alphonse-G. A. Nantel. Il fut ensuite attaché à "La Presse" pendant cinq ans, où on lui confia la page agricole et les nouvelles des États-Unis. Il entra au service de "La Patrie" où il agit comme secrétaire de la rédaction. Il prit ensuite la direction de "La Na-

Réunion du cabinet

Les ministres du cabinet doivent se réunir d'urgence à Québec cet après-midi aux fins de discuter des suites de la mort foudroyante du premier ministre.

tion", organe conservateur. M. F.-O. Monk le persuada de prendre la direction du "Canadien". Le journalisme avait tant d'attrait pour lui que plus tard, en 1918, alors qu'il dirigeait l'opposition provinciale, il fit revivre "La Minerve" dont il conserva la direction jusqu'en 1920.

Riches de l'estime et de la considération de ses concitoyens, Arthur Sauvé entreprit, en 1908, d'enlever le comté de Deux-Montagnes aux libéraux, ce que beaucoup d'autres personnalités avaient vainement tenté jusqu'alors. Le chef de l'opposition provinciale d'alors, l'hon. M. Leblanc, qui connaissait bien la valeur du candidat, s'intéressait

tout particulièrement à sa carrière politique, et il comptait l'avoir à ses côtés, à Québec. M. Sauvé fut choisi à l'unanimité lors d'une convention conservatrice, puis il remporta la première d'une longue série de victoires avec une majorité de 174 voix.

L'hon. Arthur Sauvé fut chef de l'opposition provinciale à partir de 1916, et c'est en 1930 qu'il décida de quitter l'arène provinciale pour briser les suffrages dans une élection fédérale. Il y eut une convention conservatrice à Sainte-Scholastique le 23 octobre de la même année, et c'est son fils, Paul, que les délégués choisirent unanimement.

Elu député fédéral en 1930, l'hon. Arthur Sauvé entra dans le Cabinet comme ministre des Postes. En 1933, il marquait ses 25 années de vie publique active. Deux ans plus tard, il était fait sénateur pour la division de Rigaud, poste qu'il tint jusqu'à son décès survenu le 6 janvier 1944.

L'hon. Paul Sauvé

C'est le 24 mars 1907 que l'hon. Paul Sauvé naquit dans l'habitation villageoise de Saint-Benoît. Il a grandi dans une atmosphère de patriotisme, au sein même d'une région qui fut l'un des plus ardents foyers des "Troubles" de 1837-38. Son père l'encouragea, dès sa prime d'âge, à s'intéresser à la

politique. "J'offre aussi à mes collègues et aux membres du conseil législatif et de l'Assemblée législative mes sincères condoléances."



L'honorable Joseph-Migneault-Paul Sauvé.

Un chef qui avait déjà fait sa marque

A la veille d'entreprendre les travaux d'érection d'un monument à la mémoire de l'hon. Maurice-L. Duplessis, il faudra creuser la tombe de son successeur, l'hon. Paul Sauvé.

Trente heures s'étaient à peine écoulées dans cette nouvelle année 1960 que la Providence rappelait l'un des plus dynamiques premiers ministres de toute l'histoire de la province de Québec.

C'est donc à 52 ans que se termine une vie active passée au service de la population tant en qualité d'avocat, de député, de soldat, de ministre et finalement, de premier ministre.

La perte de cet homme politique d'envergure dont la vie fut une brillante suite d'exploits remarquables est particulièrement lourde pour notre province parvenue à un point tournant de son développement tant économique que politique.

Issu de l'histoire villageoise de St-Benoît, Joseph-Migneault Paul Sauvé avait grandi dans une atmosphère de patriotisme, au sein même d'une région qui fut l'un des plus ardents foyers des "Troubles de 1837-38".

Elu député à 23 ans, il passa plus de 28 ans à l'Assemblée législative de Québec.

Son règne de trois mois et demi à la tête du Cabinet provincial aura à la fois été l'un des plus courts et des plus actifs de toutes les administrations qui se sont succédées au service du Québec, depuis 1867.

Sa politique d'initiatives et d'innovations formulée d'une voix plus objective mais fidèle à l'esprit de son prédécesseur quant à l'autonomie provinciale, laissait présager d'éclatantes réalisations au seuil même de cette nouvelle décennie que l'on considère comme l'une des plus prospères de l'humanité.

Cependant, la Providence dont les décrets sont à la fois impitoyables et insondables est venu chercher l'un des chefs québécois les mieux préparés à remplir ses devoirs et à guider la province de Québec vers l'accomplissement de ses destinées dans la recherche du bien commun.

Les personnalités de la région se disent consternées

Voici la déclaration des quelques personnalités de la région interrogées ce matin. Les témoignages recueillis à date sont surpris et consternés par la mort d'un homme d'Etat. Les regrets écopés pour la mort d'un premier ministre aussi dynamique.

S. H. le maire A. Nadeau

Rejoint à Montréal, par téléphone, S. H. le maire Armand Nadeau, c.r., a déclaré que la mort de l'hon. Premier ministre jette dans une indescriptible consternation toute notre population du Québec.

"L'hon. Paul Sauvé, depuis son ascension au poste de premier ministre, avait démontré non seulement à sa province, mais au pays tout entier qu'il possédait de grandes qualités d'administrateur public soucieux d'abord des plus grands intérêts de la province.

"Deux jours après son ascension au poste de premier ministre, il déclarait en ces termes: 'Jamais je ne sacrifierai l'intérêt général de la province à ceux d'un parti politique'. C'était là une déclaration de principe qui ne pouvait que commander le respect, l'admiration et la confiance générale.

"J'ai eu le grand avantage de batailler à ses côtés sur plusieurs tribunes politiques. C'était un gentilhomme dans la force du mot, un franc-tireur qui ne manquait ni de talent ni d'adresse. Sa disparition si soudaine m'attriste profondément. A sa famille, à ses collègues du cabinet et au gouvernement de la province, au nom de la population de Sherbrooke, j'offre l'assurance de nos prières et l'expression de nos vives condoléances."

L'hon. J.-S. Bourque

Apprenant le décès du Premier ministre de la Province, l'hon. J.-S. Bourque, ministre provincial des Finances, a déclaré: "Le décès de l'hon. Paul Sauvé, premier ministre de la province de Québec, est trop subit. Nous demeurons tous consternés par un rappel si tôt à l'éternité.

"En quelques mois seulement, il avait déjà imprimé la marque personnelle de son administration et la perte que

cause son départ ne saurait être évaluée.

"Je prie la divine Providence de lui accorder le repos qu'il mérite et exprime à son épouse, à ses enfants et à sa famille mes sympathies les plus profondes.

"J'offre aussi à mes collègues et aux membres du conseil législatif et de l'Assemblée législative mes sincères condoléances."

Me Paul Desruisseaux, C.R.

Voici le témoignage de Me Paul Desruisseaux, c.r., président de La Tribune Ltée.

"Il est bien difficile de discuter les desseins de la Providence."

"Le départ de l'honorable Paul Sauvé, premier ministre de la province de Québec, a surpris et consterné la population, car il paraissait être d'une santé indiscutablement robuste et vendredi encore, le 1er janvier, l'honorable Sauvé se prêtait à une émission de télévision où ses amis remarquaient son excellent état de santé.

"Il est malheureux que le départ de M. Sauvé arrive à un moment où on semblait préparer de grandes et belles réalisations. Aujourd'hui l'honorable Sauvé nous quitte pour un monde meilleur et nous pleurons avec sa famille le départ d'un homme de grande valeur pour la Province.

A la famille éplorée les Ad-

ministrateurs et le Personnel de La Tribune offrent leur plus sincères condoléances.

de La Tribune offrent leur plus sincères condoléances.

Me Maurice Allard, M.P.

SHERBROOKE — L'hon. Paul Sauvé a connu une des carrières politiques les mieux remplies dans la province et au Canada en tant que député, ministre et premier ministre de sa province" a déclaré dans son témoignage Me Maurice Allard, député fédéral de Sherbrooke.

"Cette nouvelle, dit-il, nous arrive à travers les échos et l'atmosphère des réjouissances du Jour de l'An et nous cause une peine très aigüe, bouleversante."

"Nous avons admiré M. Sauvé, particulièrement par ses heureuses initiatives et ses grandes qualités d'administrateur en tant que ministre du Bien-être social et de la Jeunesse dont il fut le titulaire. Je crois que tous les jeunes de la province perdent un grand frère qui les aimait beaucoup et pour qui nous avions une grande admiration et confiance.

"Comme premier ministre, il s'est avéré un homme d'action durant le très court délai au cours duquel il a rempli ses fonctions. Je crois qu'il influençait grandement un retour graduel des droits provinciaux selon l'esprit du pacte fédératif de 1867 et, comme exemple de cette attitude, on suivait avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction ses agissements."

depuis le 15 octobre 1959, alors qu'il s'est rendu à Ottawa avec l'hon. J.-S. Bourque, à l'occasion de la réunion des ministres des Finances des provinces. Il a apporté là-bas une proposition officielle appropriée et constructive pour régler le problème épineux des octrois aux universités.

"J'offre mes sincères condoléances à sa famille, à ses collègues du cabinet et en particulier à l'hon. J.-S. Bourque. C'est un décès qui m'attriste beaucoup et je demande à la Providence qu'il nous donne un successeur aussi dynamique."

L'hon. Daniel Johnson

Peu de temps après le décès de l'hon. Paul Sauvé, le ministre des Ressources hydrauliques de la province, l'hon. Daniel Johnson communiquait à La Tribune le témoignage suivant:

"L'honorable Paul Sauvé est un autre chef mort à la tâche. Lui que Dieu a épargné sur les champs de bataille, a donné sa vie pour continuer l'œuvre de celui qui avait été son maître. "Unis dans la mort, ces deux grands chefs inspireront l'équipe qu'ils avaient formée et dirigée pour continuer l'œuvre qui ne s'achève jamais: le progrès de la province et l'avancement de notre groupe ethnique. "L'hon. Sauvé avait accepté par esprit de devoir la tâche de premier ministre qu'il savait écrasante."

Ses derniers moments

ST-EUSTACHE, (Spécial par téléphone) — Le curé de la paroisse de St-Eustache, Mgr Louis-Joseph Rodrigue, a déclaré qu'il avait administré l'Extrême-Onction sous condition à l'honorable Paul Sauvé.

Il a expliqué que le premier ministre n'avait eu probablement que le temps de réaliser qu'il en était à ses derniers moments et qu'il n'avait eu que juste le temps d'avertir son épouse.

Le curé de la paroisse a ajouté que l'hon. Sauvé avait assisté à la messe de neuf heures vendredi matin et qu'il avait reçu la Sainte Communion.



L'honorable Joseph-Migneault-Paul Sauvé photographié avec sa famille lors de son

élection au poste de premier ministre de la province.



Les Cantons de l'Est — Les ministres et plusieurs députés des Cantons de l'Est ont entouré le premier ministre après l'ajournement de l'Assemblée législative. On voit ici, de gauche à droite, l'hon. Daniel Johnson,

l'hon. J.-S. Bourque, M. Sauvé, MM. Denis Gérin et Henri Vachon, l'hon. Jean-Jacques Bertrand, le Dr J.-E. Fortin, Claude Gosselin et R. Bernard. (Photo La Tribune)

FOYERS

(Suite de la troisième page)
connaissance de son programme et de ses grades tant par l'Association of Professional Engineers of the Province of Ontario que par la Corporation des Ingénieurs professionnels de la Province de Québec. Une bibliothèque, c'est constituer un pavillon des sciences, où professeurs et étudiants peuvent déjà se documenter même sur les plus modernes recherches scientifiques.

Le commerce aussi s'est rendu remarquable ne serait-ce que par la louable patience avec laquelle, après avoir plus d'une fois démenagé, il s'est résigné à occuper des locaux situés à trois endroits différents de la ville. Pour subir de telles inconvénients, la faculté n'en a pas moins reçu des inscriptions nombreuses, enrichi son personnel, et réservé son programme.

Le principal programme, c'est d'avoir obtenu la reconnaissance de nos cours et de nos degrés par l'Institut des Comptables agréés du Québec. On ne permettra bien d'ajouter que les succès récents de deux de nos élèves qui se sont présentés aux examens de cet institut nous confirment dans la conviction que nous marchons dans la bonne voie.

Dois-je redire ici, Excellence, que si nous avons déjà atteint de tels résultats, c'est parce que votre sagesse a su rallier toutes les volontés et les faire travailler pour le bien commun.

Notre collaboration vous est depuis longtemps acquise. Aussi, n'allez pas demander à votre personnel de redoubler d'efforts, parce que votre charme faculté de persuasion pourrait nous faire ambitionner des réalisations qui dépasseraient la jalousie des plus célèbres universités du pays.

Il reste que même au rythme actuel et déjà hardi de nos initiatives, votre direction est extrêmement précieuse à la bonne marche de notre institution.

A cette allocution répondait aussitôt S. E. Mar Georges Cabana, archevêque de Sherbrooke, dans les termes que nous rapportons.

Tous les cinq ans, comme vous le savez, l'évêque doit se rendre à Rome pour visiter le Souverain Pontife. Il doit se rendre d'abord aux deux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul. C'est ce que l'on appelle la visite ad limen (au seuil des basiliques). Nous venons d'obtenir une attestation que ce devoir a été accompli avant de nous présenter à la Sacre Congrégation Consistoriale où nous remettons un rapport des activités du diocèse depuis les 3 dernières années. Cette visite quinquennale est obligatoire et si le prélat ne peut la faire, il doit en donner les raisons et faire parvenir son rapport par un délégué ou par le courrier.

Nous devons souvent traiter avec différentes congrégations qui sont un peu comme les divers ministères de nos parlements. Nous devons cependant nous rappeler que l'Eglise est une monarchie absolue. Entre temps nous demandons une audience avec le Souverain Pontife. L'heure et le jour nous sont fixés par Mgr Naselli, Secrétaire de la Secrétairerie d'Etat.

Inutile de vous dire que j'ai l'occasion de me rendre à plusieurs reprises à la Sacre Congrégation des Séminaires et des Universités, d'y présenter mon rapport sur l'Université et nos Séminaires, et de causer avec Son Eminence cardinal Pizzardo, Mgr Staffa et Mgr Romeo.

Vous apprendrez sans doute avec joie que le développement de l'Université de Sherbrooke leur fut une grande surprise.

Il ne cachèrent pas leur étonnement, car ils s'attendaient que nous prendrions beaucoup plus de temps pour réaliser ce que nous avons déjà obtenu. Je leur expliquai le grand dévouement de nos prêtres, religieux et laïcs, qui permit cet essor prodigieux. Mgr Romeo a gardé de son voyage et de son séjour à Sherbrooke et de son rapport à l'Université, des impressions favorables qu'il ne manque pas de communiquer à qui veut l'entendre.

L'Université de Sherbrooke a obtenu sa charte pontificale en 1957. Avec l'aide du gouvernement, des industries et des particuliers, vous avez réussi à obtenir un montant qui permettra de belles réalisations. Je tiens de nouveau à vous dire toute ma reconnaissance.

Il y a maintenant environ une quarantaine d'universités reconnues par le Souverain Pontife. La Fédération des universités catholiques du monde entier comprend aussi celles qui sont catholiques sans avoir une approbation de Rome.

Les Universités catholiques hautes sciences en et de la communication de vie et de l'échange de lumière et les mutuels services supposent, en même temps qu'ils la fortifient l'unité morale. Elle n'est guère philosophique ou les cours se rapprochent dans les manifestations religieuses, où une seule vérité suprême rallie toutes les intelligences.

Nous savons le bon travail qui s'accomplit dans notre Université de Sherbrooke. Vous avez organisé des cours de philosophie ou de religion donner par des prêtres. Vous encouragez vos étudiants à assumer les fonctions de la religion, aux commissions d'écoles, aux fonctionnaires, aux éducateurs et éducatrices qui ont la tâche de former les générations futures, aux juges et aux magistrats sur qui repose la charge de rendre la justice à tous les citoyens.

Aux familles de nos lecteurs à nos annonceurs et à tous les camelots qui constituent avec le personnel du journal, la grande famille de La Tribune, nous souhaitons une heureuse et prospère année 1960.

Nous formulons le vœu de demeurer, grâce à leur collaboration, le service d'information digne de la région que nous desservons. Nos meilleurs vœux vont aussi au personnel de La Tribune, tant celui de la radio, de la télévision et de l'imprimerie que celui du journal.

Me serait-il permis de signaler tout même à La Tribune, rien n'a été négligé pour améliorer les services et en faire bénéficier notre population. En 1959 nous avons été témoins d'une série de développements qui

font de La Tribune un journal de plus en plus intéressant.

Enfin, comme nous l'avons déjà dit, le 21 février prochain marquera le cinquantenaire de la publication du premier numéro du journal. Des préparatifs sont en cours pour souligner dignement cet anniversaire auquel pourra se rallier toute la région en vertu de l'association étroite qui s'est établie entre La Tribune et ses lecteurs au cours du demi siècle qui prend fin.

En attendant le plaisir de ces nouvelles participations, nous, du journal, de la télévision, de la radio et de l'imprimerie, nous vous remercions de votre bon vouloir et de vos succès continus.

FAMILLES
(Suite de la première page)

Moss a dit que les familles évacuées n'avaient rien pour se chauffer dans leur maison. Il a déclaré qu'elles avaient dû quitter leur foyer en n'apportant que le strict nécessaire.

Depuis le début de l'inondation, environ cent familles ont quitté leur maison, le long de la rivière des Prairies. Dans certains milieux, on espère cependant que l'inondation cessera sous peu.

CHLT
(Suite de la première page)

On craint d'être démentis: "C'est l'un des systèmes les plus perfectionnés du pays".

Et c'est avec fierté que nous apprenons que le plus célèbre des systèmes de chauffage, le CHLT, nous le savons, s'est acquis la confiance de la population et n'a rien mé-

rité. L'accident qui s'est produit sur la rue St-Damase, près de la 11e Avenue, serait attribuable aux circonstances suivantes: le garcon qui était à l'autre bout de la rue, les grands parents, avec les autres membres de sa famille, se seraient lancés dans la rue afin d'aller rejoindre son frère aîné, membre de la R.C.M.P., qui venait passer le week-end de l'an dans sa famille. Malgré tous les efforts tentés par M. Pinard, il lui fut impossible d'éviter de frapper l'enfant, qui fut projeté sur la chaussée glacée, les deux jambes fracturées.

REPORTER
(Suite de la troisième page)

du moment ne sont pas eux. Si ces "intéressés" ne développent pas ce moment d'audace soudaine, et ce qui est souvent le cas, ils développent alors un ressentiment et une frustration: "le journaliste n'est qu'un... (censure)".

Mais ces ennemis ne sont pas heureusement de longue durée parce que souvent les événements heureux nous les remettent sur le chemin et tout finit par bien s'arranger. Mais il y a un individu chez qui le journaliste ne trouve guère d'indulgence. C'est celui qui décrie chaque article et qui trouve dans chaque phrase une allusion malveillante en son endroit, même si l'on parle du "yet", l'abominable homme de neige, il y trouvera quelque chose de libelleux dont il fera les frais de la première victime. Que voulez-vous? Le journaliste lui en veut et habitude de le décrire ne l'a jamais vu. Et il y en a beaucoup d'autres, les Français, celui qui trouve les articles trop "jaunes", celui qui ne le trouve pas assez, etc.

Mais au début de l'année nouvelle, on oublie tous ces petits inconvénients pour se penser qu'aux amis: cette famille sinistère d'un incendie, qui nous envoie une carte de souhaits parce qu'on l'a "dépannée", ces chauffeurs de taxis qui nous rendent des services et qui n'en souffrent pas, et les gentilles infirmières des services d'urgence... qui parfois nous le laissent entendre, et un tas d'autres que ne voulons mentionner de crainte d'en oublier. C'est dans cet examen de conscience que j'ai une humble reconnaissance pour ces "amis" et un espoir d'indulgence de la part de nos lecteurs.

Mais j'y songe, ce n'est pas mon examen de conscience que je fais en ce moment, mais celui des autres. Alors pour le bien, n'y comptez pas, il faudra repasser... et Bonne Année quand même!

forment en quelque sorte une contribution tangible et efficace pour l'avancement de la région. Le poste de télévision CHLT-TV, d'une puissance de 316,000 watts, a été accepté comme le plus bilingue le plus puissant de l'Amérique et même du monde. Dans notre Province il demeure le plus grand nombre d'heures en ondes et c'est le poste privé qui émet le plus grand nombre de programmes originaux en studios. Grâce aux facilités qui se trouvent dans la basilique-cathédrale, il émet régulièrement la grande messe du dimanche et ses principales cérémonies religieuses.

Aujourd'hui même le poste de radio CHLT augmente sa puissance de 5,000 à 10,000 watts, ce qui va lui permettre de couvrir efficacement un plus grand secteur de la province. C'est en quelque sorte une étrenne du nouvel an à nos auditeurs, et à nos annonceurs.

REPORTER

(Suite de la troisième page)
du moment ne sont pas eux. Si ces "intéressés" ne développent pas ce moment d'audace soudaine, et ce qui est souvent le cas, ils développent alors un ressentiment et une frustration: "le journaliste n'est qu'un... (censure)".

Mais ces ennemis ne sont pas heureusement de longue durée parce que souvent les événements heureux nous les remettent sur le chemin et tout finit par bien s'arranger. Mais il y a un individu chez qui le journaliste ne trouve guère d'indulgence. C'est celui qui décrie chaque article et qui trouve dans chaque phrase une allusion malveillante en son endroit, même si l'on parle du "yet", l'abominable homme de neige, il y trouvera quelque chose de libelleux dont il fera les frais de la première victime. Que voulez-vous? Le journaliste lui en veut et habitude de le décrire ne l'a jamais vu. Et il y en a beaucoup d'autres, les Français, celui qui trouve les articles trop "jaunes", celui qui ne le trouve pas assez, etc.

Mais au début de l'année nouvelle, on oublie tous ces petits inconvénients pour se penser qu'aux amis: cette famille sinistère d'un incendie, qui nous envoie une carte de souhaits parce qu'on l'a "dépannée", ces chauffeurs de taxis qui nous rendent des services et qui n'en souffrent pas, et les gentilles infirmières des services d'urgence... qui parfois nous le laissent entendre, et un tas d'autres que ne voulons mentionner de crainte d'en oublier. C'est dans cet examen de conscience que j'ai une humble reconnaissance pour ces "amis" et un espoir d'indulgence de la part de nos lecteurs.

Mais j'y songe, ce n'est pas mon examen de conscience que je fais en ce moment, mais celui des autres. Alors pour le bien, n'y comptez pas, il faudra repasser... et Bonne Année quand même!

forment en quelque sorte une contribution tangible et efficace pour l'avancement de la région. Le poste de télévision CHLT-TV, d'une puissance de 316,000 watts, a été accepté comme le plus bilingue le plus puissant de l'Amérique et même du monde. Dans notre Province il demeure le plus grand nombre d'heures en ondes et c'est le poste privé qui émet le plus grand nombre de programmes originaux en studios. Grâce aux facilités qui se trouvent dans la basilique-cathédrale, il émet régulièrement la grande messe du dimanche et ses principales cérémonies religieuses.

Aujourd'hui même le poste de radio CHLT augmente sa puissance de 5,000 à 10,000 watts, ce qui va lui permettre de couvrir efficacement un plus grand secteur de la province. C'est en quelque sorte une étrenne du nouvel an à nos auditeurs, et à nos annonceurs.

En 1959 nous avons vu réaliser aussi l'addition de plusieurs services à La Tribune: nous avons ajouté une section de photographie en couleurs "Perspectives" et un supplément de banquets comiques en couleurs également. Nous projetons pour 1960 une foule d'autres améliorations et de développements. Nous sommes heureux que nos organisations religieuses, civiques, culturelles ou d'affaires y trouvent et y trouveront un accueil sympathique et bienvenu. Nous projetons pour 1960 d'autres réalisations pour le bénéfice de nos lecteurs et de nos auditeurs.

Déjà nous avons prévu l'installation d'un poste FM avec antennes sur le Mont Orford pour répondre aux desirs de nos auditeurs.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler dans un avenir assez rapproché puisque le 21 février 1960 marquera une nouvelle étape à La Tribune.

En effet, La Tribune aura alors atteint sa cinquantaine année. Depuis sa fondation elle n'aura cessé d'être étroitement liée aux développements rapides des centres de notre région.

La Tribune est et restera le farouche défenseur des intérêts de la région contre les intérêts qui pourraient tendre à diminuer son activité économique ou nuire au bien-être de ses citoyens.

C'est d'ailleurs grâce à vous si La Tribune est devenue une des industries canadiennes françaises des plus considérables et des plus importantes de la région. Avec un personnel régulier de plus de 325 personnes, de 175 correspondants et de 500 caméloriens, elle continue et continuera d'influencer positivement notre économie régionale.

Par ses affiliations à la Société de la Presse Canadienne, au réseau de Radio-Canada, et à la télévision de la région, elle contribue à la diffusion de l'information et à la promotion de la culture de la région.

Enfin, comme nous l'avons déjà dit, le 21 février prochain marquera le cinquantenaire de la publication du premier numéro du journal. Des préparatifs sont en cours pour souligner dignement cet anniversaire auquel pourra se rallier toute la région en vertu de l'association étroite qui s'est établie entre La Tribune et ses lecteurs au cours du demi siècle qui prend fin.

En attendant le plaisir de ces nouvelles participations, nous, du journal, de la télévision, de la radio et de l'imprimerie, nous vous remercions de votre bon vouloir et de vos succès continus.

FAMILLES
(Suite de la première page)

Moss a dit que les familles évacuées n'avaient rien pour se chauffer dans leur maison. Il a déclaré qu'elles avaient dû quitter leur foyer en n'apportant que le strict nécessaire.

Depuis le début de l'inondation, environ cent familles ont quitté leur maison, le long de la rivière des Prairies. Dans certains milieux, on espère cependant que l'inondation cessera sous peu.

CHLT
(Suite de la première page)

On craint d'être démentis: "C'est l'un des systèmes les plus perfectionnés du pays".

Et c'est avec fierté que nous apprenons que le plus célèbre des systèmes de chauffage, le CHLT, nous le savons, s'est acquis la confiance de la population et n'a rien mé-

rité. L'accident qui s'est produit sur la rue St-Damase, près de la 11e Avenue, serait attribuable aux circonstances suivantes: le garcon qui était à l'autre bout de la rue, les grands parents, avec les autres membres de sa famille, se seraient lancés dans la rue afin d'aller rejoindre son frère aîné, membre de la R.C.M.P., qui venait passer le week-end de l'an dans sa famille. Malgré tous les efforts tentés par M. Pinard, il lui fut impossible d'éviter de frapper l'enfant, qui fut projeté sur la chaussée glacée, les deux jambes fracturées.

MORTS
(Suite de la première page)

La collision entre les deux véhicules a eu lieu dans une zone assez prononcée à la sortie de la rue St-Damase, vers le nord, à l'intersection de la rue St-Jacques, la police croit que M. Comtois aurait perdu le contrôle de son véhicule, qui glissa de côté pour être heurté en plein flanc par le véhicule de Mme Galvin, qui courait vers le sud.

La famille Comtois, qui demeure à Eastman, a rendu chez des parents à Lac-Mégantic. Sous la force de la collision Mme Comtois et ses deux enfants ont été projetés sur la chaussée, tandis que M. Comtois restait coincé sous le volant de son véhicule.

L'enquête sur cet accident mortel a été menée par le détective Yvan Lasnier, du détachement de la Sûreté provinciale de Cowansville, assisté de l'officier Lionel Guenard, chef de l'officier de circulation. Les corps de l'enfant a été remis aux parents de Mme Comtois, à Lac-Mégantic. La date de l'enquête du coroner sera connue aujourd'hui.

Tragédie inexplicable
Un horrible accident de la circulation qui a coûté la vie à M. Jérôme Massicotte, âgé de 32 ans et demeurant à 48 de la 11e Avenue, en plus de causer des blessures graves à son épouse, âgée de 48 ans, est venu assombrir le premier de l'an, dans la région de Drummondville.

Mme Massicotte conduite à l'hôpital Ste-Croix, souffrant de nombreuses blessures, est considérée comme dans un état très grave.

L'accident qui s'est produit à la traversée à niveau de la rue Notre-Dame, demeure presque inexplicable, étant donné la parfaite visibilité en cet endroit et la température idéale du moment. La voiture conduite par M. Massicotte fut entièrement démolie lorsqu'elle fut heurtée par un convoi de marchandises du C.N.R. qui entrainait en gare un train de 12 à 14 wagons.

La victime fut littéralement décapitée tandis que Mme Massicotte était projetée à plus de 25 pieds du véhicule, qui fut lui-même traîné sur une distance de 21 pieds.

Suivant la version des employés du train ainsi que celle des policiers appelés sur les lieux, les signaux avertisseurs fonctionnaient normalement, même après l'accident.

L'enquête du coroner qui fut ouverte à 5 heures par le président Duro Gilles St-Onge, fut adjournée au 15 janvier, après identification de la victime par les membres de la famille, afin de permettre au détective Ange-Aimé Allard de compléter son rapport.

Un garconnet de 12 ans, Clément Cartier, fils de M. et Mme Maurice Cartier, du 74, rue Turcotte, s'est fait fracturer les deux jambes, lorsqu'il a été heurté par la voiture conduite par M. J. L. Brun, vers 6 h 30 hier après-midi.

L'accident qui s'est produit sur la rue St-Damase, près de la 11e Avenue, serait attribuable aux circonstances suivantes: le garconnet qui était à l'autre bout de la rue, les grands parents, avec les autres membres de sa famille, se seraient lancés dans la rue afin d'aller rejoindre son frère aîné, membre de la R.C.M.P., qui venait passer le week-end de l'an dans sa famille. Malgré tous les efforts tentés par M. Pinard, il lui fut impossible d'éviter de frapper l'enfant, qui fut projeté sur la chaussée glacée, les deux jambes fracturées.

LEOPOLD
(Suite de la page 9)

duc, Gérard Authier et l'phonse St-Onge.

M. Petit avait aussi été l'investigateur du fondeur d'un nouveau clan politique appelé "Réveil d'Action civique de Granby" mais les quatre candidats du clan avaient essuyé la défaite, dont M. J.A. Bourgault, à la mairie.

Devant la cour

Ces élections municipales générales ont même été contestées en parties et des actions en disqualification prises contre le maire Boivin et les trois candidats réels qui les soutenaient. Le procès du maire Boivin devait se terminer par le renvoi de la cause, d'après les témoignages donnés devant le juge Patrick Delaney de Granby. Une deuxième cause doit s'inscrire, en cour des sessions de la paix, à Sweetshrub, en février prochain, cette fois, c'est M. Ovide Archambault, candidat défait qui s'en prend à M. Gérard Authier, échevin réélu et président du comité de la police et des incendies.

TEXTE
(Suite de la troisième page)

cours par l'Institut des comptables agréés du Québec.

Elle a été admise de construire prochainement un ou deux résidences d'étudiants. Elle publiera bientôt sa propre revue universitaire. Elle se réjouit de ce que huit de ses membres de son personnel ont reçu les distinctions pontificales: Mgr Irénée Pinaud, Mgr Albert Trepo, M. M. John Duro, Charles-Emile Bélanger, Gaston Desmarais, Paul Desruisseaux, Gaetan Côté et Roland Codere.

AN
(Suite de la troisième page)

qui me touche, comme individu, comme citoyen, comme éducateur et comme universitaire. L'année 1959 me semble avoir été une année d'attente et de transition. Aucune des grandes questions qui préoccupent et divisent l'opinion publique n'a reçu de solution définitive et acceptable. Aux paliers national,

provincial et municipal, les jeux sont faits! Que nous réserve 1960?

Souhaits à l'Estrée
A l'Estrée toute entière, et aux Cantons de l'Est en particulier, je formule le vœu que son économie se développe et se diversifie. Je lui souhaite que le Gouvernement fédéral voit à protéger ses industries du textile et du bois contre une concurrence étrangère trop forte.

Je lui souhaite que le Gouvernement provincial lui construise, sans tarder, les deux grandes autoroutes directes dont elle a absolument besoin pour jouer un rôle d'importance dans l'économie québécoise — l'une de Sherbrooke à Montréal, et l'autre, Sherbrooke à Québec.

Planification
Si je crois à l'entreprise privée, à l'entreprise libre, je crois aussi qu'il incombe à l'état provincial de tracer un plan général de développement économique et de le traduire par des plans régionaux adaptés aux besoins et aux circonstances. Une attitude purement passive n'est pas adaptée à nos besoins. La région des Cantons de l'Est est peut-être celle qui a le plus besoin de plan de développement économique et touristique et celle qui, cependant, en manque le plus.

Souhaits civiques
Comme nationalité nous manquons de maturité. Nous avons des facilités extraordinaires de nous scandaliser pour une foule de choses souvent sans grande importance, tandis que les pires scandales ou les pires injustices nous laissent indifférents.

Je souhaite que chacun se mette à penser et à penser juste. Cessons de qualifier de communistes, de bolchevistes ou d'extrémistes tous ceux qui ne pensent pas comme nous. Ce sont peut-être eux qui ont raison!

Je souhaite aussi à la population de nos Cantons et de notre Cité un amour sincère de notre nationalité, de notre culture et de nos institutions. Nous manquons trop souvent de fierté nationale, de patriotisme véritable et de nationalisme éclairé.

Après 10 ans d'expérience comme gerant de l'arena, ajoutons à M. St-Onge, si vraiment j'avais vu une lueur possible de réussite, je n'aurais pas abandonné le sport qui a rempli presque toute ma vie jusqu'ici et je serais demeuré au poste.

En municipalisant l'arena de Granby, on pourra alors l'exploiter de \$3,000 à \$4,000 de taxes par année, taxes dites d'amusement imposées par la ville et le provincial sur les billets d'admission. De plus, le gouvernement se prête toujours assez facilement à soutenir une entreprise municipale mais très rarement une compagnie privée.

Il serait possible, selon M. St-Onge de décrocher alors un octroi de \$25,000, ne serait-ce que pour entourer l'arena d'un solide mur de briques et d'entreprendre des réfections qui s'imposent de plus en plus à l'intérieur. Ne parvenant même pas à boucler le budget de l'année, comment l'entreprise privée pourrait-elle prévoir ces réparations qui deviennent urgentes?

Une question... évidemment qui reste à débattre!

Transporté à l'hôpital Ste-Croix, il est sous les soins du Dr Georges Laperrière, où son état n'inspire pas de crainte sérieuse pour le moment.

LEEDS

(Suite de la page 9)
cembre 1959. On soutient qu'il y a urgence d'autoriser immédiatement l'émission d'un bref mandamus, vu qu'il suffira d'une tempête pouvant survenir d'un jour à l'autre pour bloquer la circulation à cet endroit.

On sait qu'au cours de la saison froide 1958-59 une injonction intermédiaire avait été prise contre la Broughton Construction Ltd et une douzaine de contribuables de la municipalité de Leeds-est, et ce à la demande de la municipalité de Pontbriand, parce que les intimes violaient le règlement municipal no 108 de la corporation de Pontbriand, en entretenant à la circulation automobile certains chemins ou parties de chemins situés dans des dite-municipalités. Le règlement no 108 détermine l'entretien des routes en question à la circulation de voitures à traction animale seulement. Plus tard, dans son jugement, le juge W. Morin donnait raison à la partie défenderesse en disant qu'une municipalité ne pouvait fermer ses chemins à la circulation automobile. La municipalité de Pontbriand se basait sur l'autonomie des corporations municipales qui sont maîtres dans leur territoire respectif. D'ailleurs, Pontbriand a interjeté appel depuis. La route mentionnée dans la requête pour le bref mandamus dont il est question ci-haut était au nombre des rangs inclus dans l'injonction émise l'hiver dernier et contre laquelle le juge s'est finalement prononcé. En outre, quelques-uns des requérants de la requête signifiée jeudi dernier étaient au nombre des intimes mentionnés sur la même injonction.

SOLUTION
(Suite de la page 9)

à l'endroit de M. Jacques Langlois. "Je fus très heureux de travailler en collaboration avec M. Langlois qui me fut toujours d'un précieux secours, bien souvent financier et toujours moral."

Après 10 ans d'expérience comme gerant de l'arena, ajoutons à M. St-Onge, si vraiment j'avais vu une lueur possible de réussite, je n'aurais pas abandonné le sport qui a rempli presque toute ma vie jusqu'ici et je serais demeuré au poste.

En municipalisant l'arena de Granby, on pourra alors l'exploiter de \$3,000 à \$4,000 de taxes par année, taxes dites d'amusement imposées par la ville et le provincial sur les billets d'admission. De plus, le gouvernement se prête toujours assez facilement à soutenir une entreprise municipale mais très rarement une compagnie privée.

Il serait possible, selon M. St-Onge de décrocher alors un octroi de \$25,000, ne serait-ce que pour entourer l'arena d'un solide mur de briques et d'entreprendre des réfections qui s'imposent de plus en plus à l'intérieur. Ne parvenant même pas à boucler le budget de l'année, comment l'entreprise privée pourrait-elle prévoir ces réparations qui deviennent urgentes?

Une question... évidemment qui reste à débattre!

PROJET
(Suite de la page 9)

Paragraphe 10

Me Roland Provancher a demandé d'étudier particulièrement le paragraphe numéro 10, ce paragraphe se lit comme suit: "Le permis émis ne donne droit que d'opérer et de conduire le taxi qui est mentionné dans la demande de permis ou le permis émis ne pourra aucunement être utilisé pour conduire un autre taxi."

Il ne pourra d'aucune façon être utilisé, prêt ou cédé même temporairement, ni être utilisé pour aucune autre auto. Advenant le cas où un propriétaire remplace une voiture par une autre au cours de l'année couverte par un permis, il devra en avertir le chef de police et le trésorier, de façon à ce que le permis soit modifié en conséquence, et qu'il ne puisse être utilisé pour couvrir l'usage de plus d'une voiture.

Après quelques mises au point des taxis et des membres du conseil, le texte sera changé afin de ne pas porter à confusion les personnes qui voudraient analyser ce règlement.

AVIS PUBLIC
Reglement no. 1049

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 28 décembre 1959, le conseil municipal de la cité de Sherbrooke a adopté le règlement no 1049 des règlements municipaux de la cité de Sherbrooke, concernant l'attribution d'une partie des lots 18A-19A, 18A-19B, 18A-19C, 18A-19D, 18A-19E, 18A-19F, 18A-19G, 18A-19H, 18A-19I, 18A-19J, 18A-19K, 18A-19L, 18A-19M, 18A-19N, 18A-19O, 18A-19P, 18A-19Q, 18A-19R, 18A-19S, 18A-19T, 18A-19U, 18A-19V, 18A-19W, 18A-19X, 18A-19Y, 18A-19Z, 18A-19AA, 18A-19AB, 18A-19AC, 18A-19AD, 18A-19AE, 18A-19AF, 18A-19AG, 18A-19AH, 18A-19AI, 18A-19AJ, 18A-19AK, 18A-19AL, 18A-19AM, 18A-19AN, 18A-19AO, 18A-19AP, 18A-19AQ, 18A-19AR, 18A-19AS, 18A-19AT, 18A-19AU, 18A-19AV, 18A-19AW, 18A-19AX, 18A-19AY, 18A-19AZ, 18A-19BA, 18A-19BB, 18A-19BC, 18A-19BD, 18A-19BE, 18A-19BF, 18A-19BG, 18A-19BH, 18A-19BI, 18A-19BJ, 18A-19BK, 18A-19BL, 18A-19BM, 18A-19BN, 18A-19BO, 18A-19BP, 18A-19BQ, 18A-19BR, 18A-19BS, 18A-19BT, 18A-19BU, 18A-19BV, 18A-19BW, 18A-19BX, 18A-19BY, 18A-19BZ, 18A-19CA, 18A-19CB, 18A-19CC, 18A-19CD, 18A-19CE, 18A-19CF, 18A-19CG, 18A-19CH, 18A-19CI, 18A-19CJ, 18A-19CK, 18A-19CL, 18A-19CM, 18A-19CN, 18A-19CO, 18A-19CP, 18A-19CQ, 18A-19CR, 18A-19CS, 18A-19CT, 18A-19CU, 18A-19CV, 18A-19CW, 18A-19CX, 18A-19CY, 18A-19CZ, 18A-19DA, 18A-19DB, 18A-19DC, 18A-19DD, 18A-19DE, 18A-19DF, 18A-19DG, 18A-19DH, 18A-19DI, 18A-19DJ, 18A-19DK, 18A-19DL, 18A-19DM, 18A-19DN, 18A-19DO, 18A-19DP, 18A-19DQ, 18A-19DR, 18A-19DS, 18A-19DT, 18A-19DU, 18A-19DV, 18A-19DW, 18A-19DX, 18A-19DY, 18A-19DZ, 18A-19EA, 18A-19EB, 18A-19EC, 18A-19ED, 18A-19EE, 18A-19EF, 18A-19EG, 18A-19EH, 18A-19EI, 18A-19EJ, 18A-19EK, 18A-19EL, 18A-19EM, 18A-19EN, 18A-19EO, 18A-19EP, 18A-19EQ, 18A-19ER, 18A-19ES, 18A-19ET, 18A-19EU, 18A-19EV, 18A-19EW, 18A-19EX, 18A-19EY, 18A-19EZ, 18A-19FA, 18A-19FB, 18A-19FC,